



LISTE DE DOCUMENTS REQUIS 2020-2021 POUR TÉLÉCHARGEMENT DANS DIALOGUE VOLET CONVERGENT – PRODUCTION



Suivez la couleur de votre programme pour identifier les documents à télécharger dans votre demande de financement en ligne

Ex. Dans le cadre d'un programme sélectif, soumettez les documents associés à

B

- Veuillez vous référer aux sections **Description** et **Type de format** ci-bas afin d'assurer une analyse optimale de votre projet
- Veuillez porter une attention particulière à la section **Notes utiles**

Numéro de téléphone des bureaux de coordination : 1-800-567-0890

A

Inclus les programmes suivants :

FMC Mesure incitative pour la production de langue anglaise en milieu minoritaire

FMC Mesure incitative pour les projets nordiques - Production

FMC Prime pour la production régionale de langue anglaise

FMC Programme des enveloppes de rendement - Production (comprenant la Mesure incitative pour la production régionale de langue française au Québec)

B

Inclus les programmes convergents sélectifs suivants :

FMC Programme autochtone - Production

FMC Programme de diversité linguistique - Production



FMC Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise - Production






FMC Programme de production de langue française en milieu minoritaire - Production

C

Inclus :

Composante médias numériques

	Aucun fichier compressé (Ex : Zip ou RAR)	Aucun site de partage (Ex : Dropbox)		Poids maximal 20 MB
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	-----------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

DOCUMENTS	NOTES UTILES	DESCRIPTION Nom du document à inscrire	TYPE FORMAT Sélectionnez dans le menu déroulant de Dialogue
RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉLÉDIFFUSEUR			
 	<p>Entente de droits de diffusion pour toutes les licences admissibles (des ententes abrégées dûment signées sont acceptables à cette étape)</p> <p>Non requis dans le cas d'une production interne d'un télédiffuseur</p> <p>**Pour le Programme de documentaire d'auteur de langue anglaise <u>seulement</u> : ces ententes ne sont pas requises au moment du dépôt de la demande, mais devront être soumises avant la date éventuellement spécifiée par le FMC</p>	<p>Lettre d'entente du télédiffuseur_Nom du télédiffuseur</p> <p>ou</p> <p>Entente détaillée du télédiffuseur_Nom du télédiffuseur</p>	<p>Entente de télédiffusion ou de distribution</p>
RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT			
  	<p>Documentation confirmant toutes les sources de financement canadiennes et étrangères</p>	<p>Entente de financement_Nom de la source</p> <p>Entente de financement_Nom de la source MN</p>	<p>Entente de financement</p>

<p>A</p> <p>B</p>	<p>Calcul détaillé des crédits d'impôt fédéral et provincial</p>	<p>Non requis dans le cas d'une production interne d'un télédiffuseur</p> <p>**Pour les programmes sélectifs seulement : les projets doivent inclure 90 % de chacun des crédits d'impôt féd. et prov. estimatifs dans leur structure financière, sous peine de voir la contribution du FMC réduite pour compenser la différence lorsque ceux-ci seront ajustés à 90 % chacun par les analystes</p> <p>Important : consultez la Politique de traitement des crédits d'impôt, Annexe B, chapitre 7</p>	<p>Crédit d'impôt_ Fédéral</p> <p>Crédit d'impôt_ Provincial</p>	<p>Crédits d'impôt</p>
<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	<p>Devis de production détaillé signé et daté;</p> <p>Devis de production séparé pour la composante MN lorsque des coûts sont inclus à ligne 85 du devis télé</p>	<p>**Dans le cas d'une captation de spectacle produite par une société de production liée : le devis doit comporter une colonne pour les coûts de captation et une colonne pour les coûts de production du spectacle</p> <p>**Dans le cas d'une coproduction internationale en vertu d'accords officiels : un devis à colonnes multiples indiquant la participation de chaque pays et le total consolidé</p>	<p>Devis_ Date</p> <p>Devis MN_ Date</p>	<p>Devis</p>
<p>A</p>	<p>Mouvement de trésorerie projeté</p>		<p>Mouvement de trésorerie</p>	<p>Flux de trésorerie</p>
<p>A</p> <p>B</p>	<p>Ententes de distribution</p>	<p>Toute preuve d'engagement du(des) distributeur(s), avec ou sans avance de distribution</p>	<p>Entente de distribution_ Nom du distributeur</p>	<p>Entente de télédiffusion ou de distribution</p>

A	Structure de récupération (lorsqu'il y a investissement – participation au capital - du FMC)	Doit être conforme à la Politique de récupération normalisée Pour savoir si votre projet inclus ou non de la participation au capital du FMC, référez-vous à la Grille de calcul des exigences seuil afférente au programme visé	Structure de récupération	Structure de récupération
A	Description du financement intérimaire prévu		Financement intérimaire	Entente de prêt/Hypothèque
B	**Pour le Programme de documentaire d'auteur de langue anglaise seulement : Entente de financement d'une tierce partie canadienne	Toute preuve d'engagement de financement minimal représentant au moins 15 % des dépenses admissibles du projet	Entente de financement_ Nom de la source	Entente de financement
B	Plan de mise en marché et de promotion de la composante télévision		Plan mise en marché	Plan de mise en marché
RENSEIGNEMENTS SUR LE MATÉRIEL CRÉATIF				
A B	Synopsis décrivant de façon détaillée les thèmes du projet, le sujet et le cadre de l'histoire		Matériel créatif_ Synopsis	Bref résumé /Traitement/ Scène à scène/Synopsis
A B	Matériel créatif : scénario, bible, traitement, scène à scène, description des éléments créatifs	**Pour les programmes sélectifs** : fournissez tout hyperlien du premier et dernier épisode du cycle précédent	Matériel créatif_ nom du document	Bref résumé/Traitement/ Scène à scène/Synopsis
C	Synopsis de la composante MN	Décrivez comment la composante MN est liée à la composante télé	Matériel créatif MN_Résumé du projet	Bref résumé/Traitement/ Scène à scène/Synopsis

C	Description de la conception et des technologies MN	Qui serviront à la production et la mise en œuvre de la composante MN	Matériel créatif MN_ Conception et technologie	Bref résumé/Traitement/ Scène à scène/Synopsis
B	Déclaration de l'intention de réalisation	**Pour le Programme de documentaire d'auteur de langue anglaise seulement : Comment le projet et le matériel répondent aux critères prévus aux Principes directeurs (vision, originalité, créativité du concept et de l'approche, innovation dans la forme, pertinence et répercussions sociales) (4 pages max)	Matériel créatif_ Vision du réalisateur	Vision et intentions du réalisateur
B	Filmographie du réalisateur ou de la réalisatrice		Matériel créatif_ Filmographie du réalisateur	Vision et intentions du réalisateur
RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS SOUS-JACENTS				
A B C	Description complète de l'évolution de la chaîne de titres pour la composante télé (et/ou la composante MN)	De la conception jusqu'à la présentation de la demande	Chaîne de titres Télé_ Historique de développement Chaîne de titres MN_ Historique de développement	Chaîne de titres et développement de l'histoire

<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	<p>Document(s) relatif(s) aux droits, reliés à la composante télé et/ou à la composante MN (incluant toutes ententes de scénarisation et de réalisation signées)</p>	<p>Y compris sans s'y limiter : les ententes de transferts de droits, les contrats d'option ou d'acquisition, la permission d'une maison d'édition, l'avis de renonciation et les actes de cession prouvant que le requérant détient tous les droits relatifs au concept et au matériel créatif sous-jacent pour produire, distribuer et/ou exploiter la composante télé et la composante MN dans les marchés cibles</p> <p>OU</p> <p>Un avis (opinion) juridique concernant la chaîne de titres qui confirme, à la satisfaction du FMC, que le requérant est propriétaire de tous les droits</p>	<p>Chaîne de titres_Option</p> <p>Chaîne de titres_Transfert des droits_Noms des parties à l'entente</p> <p>Contrat scénarisation_Nom du scénariste</p> <p>Contrat réalisation_Nom du réalisateur</p> <p>Contrat scénarisation MN_Nom du scénariste</p> <p>Contrat réalisation MN_Nom du réalisateur</p> <p>Chaîne de titres MN_Transfert des droits_Noms des parties à l'entente</p>	<p>Chaîne de titres et développement de l'histoire</p>
<p>A</p> <p>B</p>	<p>Entente(s) de coproduction canadienne(s) et/ou étrangère(s)</p>	<p>Dans le cas des coproductions internationales en vertu d'accords officiels : un exemplaire de la demande de recommandation préliminaire soumise au service des coproductions de TFC</p>	<p>Recommandation préliminaire_Formulaire</p>	<p>Chaîne de titres et développement de l'histoire</p>

PERSONNEL DE CRÉATION CLÉ				
<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	Liste des membres de la distribution et de l'équipe	Précisez la nationalité, le genre et la nation autochtone (le cas échéant) pour les membres de la distribution et de l'équipe de la composante télé et MN	Liste de la distribution et de l'équipe	Personnel clé et comédiens
B	Curriculum vitæ de tous les producteurs, scénaristes et réalisateurs	<p>Décrivant l'historique complet des emplois, la formation, les attestations ainsi que les prix et les nominations reçus à ce jour</p> <p>Pour tous les programmes sélectifs: hyperlien(s) des œuvres des réalisateurs</p>	CV_ Nom de l'individu	Curriculum vitae
B	Sommaire des prix et des festivals	Complétez le formulaire disponible à cet effet pour chaque membre du personnel clé	Sommaire des prix et festivals_ Nom de l'individu	Curriculum vitae
B	Preuve de résidence pour les scénaristes et réalisateurs hors-Québec	**Pour le programme de production de langue française en milieu <u>minoritaire seulement</u>	Preuve de résidence_ Nom de l'individu	Personnel clé et comédiens
B	Lettre(s) d'intérêt ou entente(s) avec les personnalités bien connues liées au projet.		Lettre d'intérêt_ Nom de l'individu	Personnel clé et comédiens

B	Sommaire (2 pages)	<p>**Pour le programme de diversité linguistique <u>seulement</u>: court document (2 pages max) résumant:</p> <ul style="list-style-type: none"> -les éléments créatifs notoires -un scénario ou sommaire de traitement si le matériel est dans une langue autre que l'anglais ou le français. 	Sommaire_DLP	Bref résumé/Traitement/ Scène à scène/Synopsis
---	--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	------------------------------------------------

INFORMATION CORPORATIVE


****Uniquement requis si des modifications ont été apportées aux informations d'entreprise depuis la dernière demande de financement.**

Les documents de cette section sont à soumettre sous le menu [Enregistrements](#), sous [Mes organisations](#); sélectionnez une compagnie; sélectionnez le bouton **Gérer les documents** en haut à droite; cliquez sur **Ajouter**, puis cliquez sur **Soumettre**.

****Production interne des télédiffuseurs : ces documents ne sont pas requis.**

A B	Document de constitution	Fournissez les statuts constitutifs et les règlements de tous les requérants et corequérants, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant	Certificat de constitution_ Nom de la compagnie	Documents de constitution en société
A B	Profil de la société	Y compris le mandat de la société pour tous les requérants et corequérants, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant	Profil de la Société_ Nom de la compagnie	Renseignement sur les actionnaires
A	Convention entre actionnaires ou associés	Le cas échéant	Convention entre actionnaires	Renseignement sur les actionnaires

<p>A</p> <p>B</p>	<p>Le formulaire FMC daté et signé des administrateurs et des actionnaires</p>	<p>Utilisez le formulaire du FMC. Indiquez la nationalité et la part de propriété de tous les requérants et corequérants, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant</p> <p>**Pour le Programme autochtone <u>seulement</u> : Le Propriétaire autochtone doit satisfaire tous les critères énumérés à la section 3.1 « Requérants admissibles » des principes directeurs du Programme autochtone.</p>	<p>Formulaire des administrateurs et actionnaires_Nom de la compagnie</p>	<p>Renseignement sur les actionnaires</p>
<p>A</p>	<p>Attestation du secrétaire général</p>	<p>Portant sur l'identité et le pouvoir de signature des dirigeants</p>	<p>Pouvoir de signature des dirigeants</p>	<p>Renseignement sur les actionnaires</p>

	<p>Les états financiers de la société</p>	<p>Fournissez ceux des trois dernières années, et ce, pour tous les Requérants et Corequérants, ainsi que leurs sociétés mères. Nonobstant les exigences ci-après, le FMC se réserve le droit de demander au requérant, en tout temps et à son entière discrétion, des états financiers annuels vérifiés et consolidés.</p> <p><u>Et</u></p> <p>Des états financiers annuels consolidés et vérifiés, si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 10 millions de dollars; <u>OU</u></p> <p>Des états financiers annuels consolidés, accompagnés d'une mission d'examen si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 5 millions de dollars, mais inférieur à 10 millions de dollars; <u>OU</u></p> <p>Des états financiers annuels non consolidés, accompagnés d'un avis aux lecteurs si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est inférieur à 5 millions de dollars</p>	<p>États financiers_Compagnie et Année</p>	<p>États financiers</p>
---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------	-------------------------

Le FMC se réserve le droit d'exiger d'autres documents des demandeurs pour l'achèvement de l'évaluation du projet.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DIALOGUE- GUIDE POUR REMPLIR CHAQUES SECTIONS D'UNE
 DEMANDE**

IMPORTANT:

- > Pour sauvegarder le formulaire et le reprendre plus tard, cliquez sur le bouton **SAUVEGARDER** dans le bas de la page.
- > Pour récupérer un formulaire de demande enregistré, mais pas encore soumis, cliquez sur **Tâches** puis sur **Complete Application | Compléter la demande** (le titre de la demande n'apparaît pas sur cette page).
- > Si après avoir soumis votre application la page ne se rafraichie pas, que vous ne recevez pas de numéro de confirmation vous devez vérifier la demande- un ou plusieurs champ(s) contiens(nnes) des erreurs.

Requérant

- Assurez-vous que le nom et l'adresse du requérant soient bien entrés. Si des corrections doivent être apportées, communiquez avec le service d'assistance de Téléfilm à services@Téléfilm.ca.
- La **langue de correspondance** sélectionnée sera utilisée dans toutes les communications, y compris la lettre de décision et l'entente de financement, s'il y a lieu.
- Si la société requérante pour laquelle vous soumettez une demande de financement n'est pas encore incorporée, répondez « Oui » à cette question.
- S'il y a un dirigeant ou un actionnaire non canadien dans la structure organisationnelle de la société requérante*, peu importe le nombre ou le type d'actions, veuillez répondre « Oui » à cette question. Si la personne est un résident permanent du Canada et qu'elle n'a pas encore la citoyenneté canadienne, répondez « Oui » également. Veuillez noter que si la demande de financement du projet obtient une décision positive du FMC, le requérant devra fournir d'autres renseignements concernant la structure organisationnelle de son entreprise pour passer à l'étape du contrat. Veuillez consulter les Principes directeurs du programme sur le site Web du FMC, et plus précisément le point 3.1 – Requérants admissibles, pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité relatifs aux requérants.

**Le terme requérant englobe tout corequérant et toute personne ou société mère, apparentée ou affiliée (tel que le détermine le FMC à sa discrétion), selon le cas.*

Personnes-ressources

- Chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès.

Corequérant(s) canadien(s)

- Si la demande de financement n'implique pas de corequérant canadien, aucune action n'est requise.
- Si la demande de financement implique un ou des corequérant(s) canadien(s), cliquez sur **+Ajouter** et entrez dans chacun des champs les renseignements relatifs à leur(s) entreprise(s). Si vous avez ajouté une ligne par erreur, vous pouvez cliquer sur le X au bout de la ligne pour la supprimer.

Coproduction internationale

- Si le projet est une coproduction internationale, cliquez sur « Oui » et remplissez la section en sélectionnant le ou les traité(s) applicables(s) dans le menu déroulant puis en cliquant sur **+Ajouter** pour entrer la dénomination sociale et le pays de la société coproductrice.

Demande(s) antérieure(s)

Ce projet a-t-il déjà été soumis au FMC?

- Si le projet a déjà fait l'objet d'une demande de financement au FMC, cliquez sur « Oui » (même si la demande a été refusée ou abandonnée) et indiquez quelle a été la plus récente activité de financement : Prédéveloppement, Développement ou Production.
- Numéro(s) de demande(s) précédente(s) est un champ obligatoire. Si vous ne trouvez pas les numéros des demandes précédentes, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe de coordination de l'Administrateur des programmes du FMC | Téléfilm Canada.

Projet

Chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès.

- **Titre** : Veuillez fournir le titre exact (maximum de 60 caractères) que le FMC utilisera à des fins publicitaires, si le projet obtient du financement. N'entrez pas le titre tout en MAJUSCULES, à moins qu'il doive apparaître de cette façon dans les communications et les publications du FMC (contrats, communiqués, rapports annuels).
 - > Titre de la composante TÉLÉ, suivi du numéro de la saison en chiffres romains. *Ex : Monstre II.*
- **Cycle** : Entrez le numéro de cycle applicable à la demande, par exemple « 2 ». *Il s'agit d'un champ obligatoire, veuillez entrer « 0 » s'il n'y a pas de numéro de cycle.*
- **Marché linguistique de la version originale** : Sélectionnez la langue dans laquelle le projet sera produit et livré.
- **Langue de doublage** : Entrez la langue dans laquelle le projet sera doublé.
- **Nombre d'épisodes** : Entrez le nombre total d'épisodes compris dans la demande de financement au FMC, par exemple « 13 ».

Il s'agit d'un champ obligatoire, veuillez entrer de 1 à 1 si le projet est un long métrage, un long métrage documentaire, un téléfilm, une émission à épisode unique ou une émission pilote.

- **De l'épisode (numéro) :** Par exemple « 14 ».
- **À l'épisode (numéro) :** Par exemple « 26 ».
Il s'agit d'un champ obligatoire, veuillez entrer « de 1 à 1 » si le projet est un long métrage, un long métrage documentaire, un téléfilm, une émission à épisode unique ou une émission pilote.
- **Durée de diffusion par épisode en minutes :** Entrez un multiple de 30, à moins que le projet consiste en une série de courts épisodes (les épisodes de moins de 30 minutes ne sont pas admissibles dans le genre *documentaire*).
- **Durée totale de la série en minutes :** Entrez le nombre d'épisodes x la durée de diffusion par épisode. Il s'agit d'un champ obligatoire. Veuillez entrer le même chiffre que dans le champ *Durée de diffusion par épisode en minutes* si le projet est un long métrage, un long métrage documentaire, un téléfilm, une émission à épisode unique ou une émission pilote.
- **Synopsis :** Entrez le synopsis de la composante TÉLÉ que le FMC utilisera à des fins promotionnelles. Veuillez en informer l'Administrateur des programmes du FMC | Téléfilm Canada si des changements doivent être apportés par la suite.

Critères de convergence

Choisissez le critère de convergence dans les deux menus déroulants, applicable aux critères de convergence 1 et 2 du Projet:

Critère de convergence 1:	Critère de convergence 2:
Télévision : télédiffuseur titulaire d'une licence du CRTC	Télévision : télédiffuseur titulaire d'une licence du CRTC
VSD : service de vidéo sur demande titulaire d'une licence du CRTC	VSD : service de vidéo sur demande titulaire d'une licence du CRTC
Service en ligne : service détenu par un <i>télédiffuseur canadien ou une EDR</i>	Service en ligne : service détenu par un télédiffuseur canadien ou une EDR
	Service en ligne : service détenu par une entité canadienne AUTRE qu'un télédiffuseur canadien ou qu'une EDR
	Composante MN (avec coûts attribués au poste 85.00 du devis de production)

Personnel clé

- Veuillez entrer un seul nom par ligne.
- Si un même poste clé est occupé par plus d'une personne, cliquez sur **+Ajouter** pour ajouter une ligne et entrer les noms séparément.
- Si la personne devant occuper un poste clé en particulier n'est pas encore connue, veuillez entrer « À confirmer » dans le champ texte.

Les **points BCPAC** s'appliquent aux composantes télévision seulement.

Productions avec prise de vues réelles		Productions d'animation	
Réalisateur	2 points	Réalisateur	1 point
Scénariste	2 points	Scénariste / Superviseur du scénario-maquette	1 point
Directeur de la photographie	1 point	Caméraman	1 point
Monteur	1 point	Monteur	1 point
Artiste dont le cachet est le plus élevé	1 point	Artiste (voix) dont le cachet est le plus élevé ou le deuxième plus élevé	1 point
Artiste dont le cachet est le deuxième plus élevé	1 point		
Concepteur / Directeur artistique	1 point	Concepteur / Directeur artistique	1 point
Compositeur (musique)	1 point	Compositeur (musique)	1 point
		Animation-clé <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point
		Travaux préparatoires et décors de fond <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point
		Animation secondaire et interpolation <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point

Formulaire d'entente de licence

- > Veuillez cliquer **+Ajouter** et sélectionner le(s) FEL(s) approuvé(s) correspondant au Projet.
Le montant des droits de diffusion admissibles du Télédiffuseur ainsi que la contribution de son Enveloppe de rendement du FMC, le cas échéant, apparaîtra automatiquement dans la structure financière ci-dessous.

Programmes de financement FMC

- > Veuillez cliquer **+Ajouter** et sélectionnez le programme du FMC auquel vous demandez du financement.
Le Programme des enveloppes de rendement n'apparaîtra pas comme choix car les montants demandés pour ce programme en particulier sont déclenchés par l'entrée d'un numéro de FEL approuvé pour cette demande, dans la section **Formulaire d'entente de licence (FEL)** ci-dessus.

Si vous soumettez votre projet à plusieurs programmes du FMC, cliquez **+Ajouter** pour ajouter le nombre de lignes approprié.

**Combiner des fonds provenant d'un programme sélectif du FMC*
et des fonds accordés sur la base du premier arrivé, premier servi****



Prendre note: Il n'est pas possible de demander du financement à un programme sélectif et à un programme premier arrivé, premier servi dans le même formulaire de demande. La façon de procéder est la suivante : une fois qu'un projet soumis à un programme sélectif a obtenu une réponse positive, et qu'il reste des fonds dans le programme premier arrivé, premier servi visé, le requérant peut soumettre une demande de financement au programme premier arrivé, premier servi pour le projet présenté auparavant au programme sélectif.

- > Pour ce faire, une fois qu'il a obtenu une décision positive, le requérant peut repérer le titre de son projet sous **Enregistrements** et **My CMF Applications | Mes demandes FMC**, puis cliquer sur le titre du projet et sur DEMANDE DE FINANCEMENT PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI.

**Combiner des fonds provenant du Programme des enveloppes de rendement du FMC
et des fonds accordés sur la base du premier arrivé, premier servi*
quand la demande a déjà été soumise au Programme des enveloppes**

- > Le requérant peut repérer le titre du projet pour lequel une demande de financement a déjà été soumise sous **Enregistrements** et **My CMF Applications | Mes demandes FMC**, puis cliquer sur le titre du projet et sur DEMANDE DE FINANCEMENT PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI.

*Programmes sélectifs: Programme autochtone, Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise, Programme de diversité linguistique, Programme de production de langue française en milieu minoritaire

**Programmes premier arrivé, premier servi: Mesure incitative pour la production de langue anglaise en milieu minoritaire, Prime pour la production régionale de langue anglaise, Mesure incitative pour la production régionale de langue française au Québec, Mesure incitative pour les projets Nordiques.

Pour remplir une demande qui sera soumise à un programme premier arrivé, premier servi (tel que décrit dans les deux cas susmentionnés) les informations suivantes seront demandées:

Description

Résumez les changements apportés depuis que la demande a été soumise ou indiquez S.O. s'il n'y a pas eu de changements.

Programmes de financement FMC

Cliquez sur **+Ajouter** pour demander du financement au programme premier arrivé, premier servi.

Documents requis pour une demande de financement additionnelle

Veillez inclure les documents ci-dessous, le cas échéant:

- > **Formulaire de structure financière révisée**, incluant le montant du financement demandé au programme premier arrivé, premier servi du FMC.
- > **Lettre(s) d'engagement, entente(s) détaillée(s) et/ou amendement(s)** pour toutes nouvelles sources de financement confirmées depuis la soumission de la demande initiale.
Si le montant des droits de diffusion admissibles du Télédiffuseur et/ou le montant de la contribution de son Enveloppe de rendement change avec cette demande subséquente à un programme premier arrivé, premier servi, veuillez prendre note que le FEL approuvé et lié à la demande initiale du Projet devra être modifié et approuvé de nouveau. Dans un cas semblable, veuillez communiquer avec l'Analyste relations d'affaires assigné au Projet.

Remarque : Pour être pris en considération pour un programme premier arrivé, premier servi du FMC, le projet doit respecter l'exigence seuil en matière de droits de diffusion et avoir 100 % de son financement confirmé (y compris le financement du FMC).

- > **Devis de production révisé**
Remarque : L'analyste chargé du projet peut demander une vérification du formulaire afin que la liste des opérations entre apparentés soit revue afin qu'elle corresponde au devis révisé.
- > **Mouvement de trésorerie révisé**

Structure financière

Le montant total du financement demandé au FMC s'affichera automatiquement sur la première ligne de la structure financière.

Cliquez sur **+Ajouter**

- **Source** : Entrez le nom du bailleur de fonds.
- **Catégorie**:

Gouvernement fédéral	Cette catégorie comprend toutes les formes d'aide financière du gouvernement fédéral, y compris les crédits d'impôt et le financement de l'Office national du film ou du Conseil des arts du Canada. L'aide de Téléfilm Canada fait aussi partie
Gouvernements provinciaux	Cette catégorie comprend toutes les formes d'aide financière des gouvernements provinciaux, y compris les crédits d'impôt et les subventions ou investissements d'organismes culturels et de services ministériels.
Télédiffuseur	a. une entreprise de programmation canadienne, publique ou privée, autorisée à être exploitée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); b. un service en ligne détenu, contrôlé et exploité par une entreprise de programmation canadienne autorisée; c. un service en ligne détenu, contrôlé et exploité par une entreprise de distribution de radiodiffusion (« EDR ») titulaire d'une licence de diffusion du CRTC; d. un service de vidéo sur demande (VSD) titulaire d'une licence de diffusion du CRTC.
Distributeurs	Cette catégorie comprend les préventes et les avances de distribution provenant de distributeurs canadiens. Cela vaut pour les sociétés de distribution non apparentées à la société requérante ainsi que celles qui lui sont apparentées.
Sources étrangères	Cette catégorie comprend le financement provenant d'entités étrangères de n'importe quel ordre, y compris, mais sans s'y limiter, les diffuseurs et les
Producteurs	Toute participation d'une société de production est représentée dans cette catégorie (à l'exception des avances de distribution de sociétés apparentées), y compris la participation au capital, les reports et les services en nature. Les participants ne sont pas limités à la société requérante et peuvent être une partie apparentée, un fournisseur ou du personnel de création.
Fonds privés	Cette catégorie comprend les fonds de la télévision indépendante et des médias numériques créés pour satisfaire aux exigences du CRTC. Les participations peuvent prendre la forme de subventions ou de participation au capital. D'autres organismes culturels ou caritatifs sont inclus dans la catégorie « Autres
Investisseurs privés	Cette catégorie comprend la participation au capital de tiers privés.
Autres sources canadiennes	Cette catégorie regroupe toutes les sortes de financement de sources canadiennes qui n'entrent pas dans les catégories susmentionnées, par exemple les organisations caritatives, les universités, les campagnes de financement participatif et les sociétés commanditaires.

▪ **Type** : Si un type de participation financière n'apparaît pas dans cette liste, c'est peut-être parce qu'elle n'est pas admissible.

Avance	Contribution en espèces d'un distributeur en prévision des ventes du projet, qui sera récupérée à même les recettes provenant de la commercialisation; exclue de la participation aux profits.
Avance additionnelle	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production – Volet convergent.
Commandite	Contribution financière d'une personne morale en échange d'une forme de reconnaissance. Veuillez noter que si les commandites peuvent être acceptables dans la structure financière d'un projet, les « productions commanditées » ne sont pas admissibles au financement du FMC.
Contribution	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production – Volet convergent.
Différé	Droits dans le devis de production qui ne sont pas payés à une personne ou une société tant que le projet n'est pas en situation de récupération; exclus de la participation aux profits.
Droit autre que diffusion	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production – Volet convergent.
Droit de diffusion	Contribution en espèces qu'un diffuseur canadien verse au requérant du FMC en échange du droit de diffusion canadien (le droit d'un Télédiffuseur canadien de diffuser ou de rendre accessible la composante télévision du Projet admissible sur toute plateforme de radiodiffusion et en ligne qu'il détient, exploite et contrôle au Canada) et contribuant à l'exigence seuil du FMC en matière de droits de diffusion. <u>Les droits de diffusion (ou licence admissible) doivent être accompagné d'un Formulaire d'entente de licence (FEL) approuvé et lié au formulaire de demande du Projet</u>
Droit de diffusion supplémentaire	Contribution en espèces qu'un diffuseur (canadien ou étranger) verse au requérant du FMC en échange de droits qui ne sont pas compris dans les définitions de Droit de diffusion et Droits supplémentaires.
Droits supplémentaires	Tels que définis à la section 3.2.TÉLÉ.5.3 (Traitement des droits d'exploitation supplémentaires) des principes directeurs du FMC pour le Programme des enveloppes de rendement : i) la diffusion ou distribution gratuite en ligne; ii) la vidéo sur demande (VSD) offerte par un service titulaire d'une licence du CRTC; iii) la diffusion ou distribution payante en ligne, y compris la vidéo sur demande par abonnement (VSDA); iv) la distribution mobile ou distribution sans fil; v) la vente électronique ou la location numérique; vi) la distribution sur DVD, Blu-Ray ou tout autre appareil vidéo compact; vii) la distribution en salle; viii) la distribution hors salle (p. ex., dans les établissements d'enseignement ou à bord d'un avion); ix) les droits de marchandisage et les droits dérivés.
Droits de diffusion pressenti	Droit de diffusion (tel que défini ci-dessus) non confirmé au moment de la soumission de la demande, qui sera versé au requérant du FMC par un diffuseur canadien, et qui contribuera à l'exigence seuil du FMC en matière de droits de diffusion une fois confirmé par un Formulaire d'entente de licence (FEL) approuvé.
Droits de développement	Contribution en espèces qu'un diffuseur canadien verse au requérant du FMC à l'appui d'activités de développement et contribuant à l'exigence seuil du FMC en matière de droits de développement. <u>Pour le Programme des enveloppes de développement seulement : le montant des droits de développement doit être accompagné d'un Formulaire d'entente de licence (FEL) approuvé et lié au formulaire de demande du Projet.</u>
Investissement	Contribution en espèces récupérable à même les recettes provenant de la commercialisation; comprise dans la participation aux profits.
Minimum garanti	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production – Volet convergent.
Services	Contribution prenant la forme de services en nature; elle peut être récupérée, mais elle est exclue de la participation aux profits.
Subvention	Contribution en espèces non remboursable et non récupérable.



Le montant total de la structure financière doit être égal au montant total du sommaire du **Devis** ci-dessous et du devis déposé avec les documents requis.

Dans le cas d'une coproduction internationale

(tel que précédemment indiqué dans le formulaire de demande):

- Une colonne **Pays** apparaît dans la **Structure financière**. Veuillez entrer sur des lignes distinctes toutes les sources qui contribuent à la portion canadienne du devis/financement en premier, puis les sources qui contribuent à la portion du devis/financement applicable au(x) pays coproducteur(s). Le total du financement de chaque pays doit correspondre à sa portion du devis.
 - Seuls le Canada et le ou les pays coproducteur(s) doivent être entrés dans la colonne **Pays**. Les sources de financement provenant d'un autre pays que le Canada et le ou les pays coproducteur(s) doivent être incluses dans le financement fourni par le Canada ou par le ou les pays coproducteur(s) et, par conséquent, être désignées comme tel dans la colonne **Pays**.
 - Veuillez entrer en premier toutes les sources contribuant au financement/devis canadien (après avoir sélectionné Canada dans la colonne **Pays**), puis les sources contribuant au financement/devis applicable au(x) pays coproducteur(s).
 - Le montant total de la structure financière canadienne doit être égal au montant total du sommaire du **Devis** ci-dessous et à celui de la portion canadienne du devis déposé avec les documents requis.
- **Confirmé** : La case dans la colonne **Confirmé** devrait être cochée si la source de financement et le montant entré dans la structure financière sont confirmés par écrit et que des documents à l'appui sont déposés avec les documents requis. Si une source de financement ou un montant demeure en suspens, veuillez ne pas cocher la case dans la colonne **Confirmé**.

Devis

Vous devez entrer dans le sommaire du devis les mêmes sous-totaux que ceux qui apparaissent dans le devis déposé avec les documents requis (le modèle de devis est disponible sur le site Web du FMC). Chacun des champs de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès. Si aucun coût n'est prévu dans une catégorie donnée du devis, entrez simplement « 0 ».

Dans le cas d'une coproduction internationale

Le financement total du ou des pays coproducteur(s) entré ci-dessus doit être = au total dans le sommaire du devis du ou des pays coproducteur(s) doit être = au total dans le devis « papier » du ou des payscoproducteur(s)

Montants des opérations entre apparentés

Cliquez sur **+Ajouter**

Au moins une ligne doit être ajoutée et chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès.

Calendrier

Veillez noter que chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès. Si une seule date s'applique (par exemple pour le premier montage ou pour la première fenêtre de diffusion d'un long métrage, d'un long métrage documentaire, d'un téléfilm, d'une émission à épisode unique ou d'une émission pilote), veuillez entrer la même date dans les colonnes Date de début et Date de fin.

Documents requis

- Cliquez sur le lien pour voir la [Liste des documents requis](#) s'appliquant à la demande de financement.
- Cliquez sur **+Ajouter** pour commencer à télécharger les documents requis.
- Les documents requis doivent être téléchargés séparément.
- Assurez-vous de créer les documents à l'aide d'un logiciel d'usage courant (Word, Excel, Adobe).
Les documents soumis dans un fichier ZIP ou RAR ou via un site de partage de documents, comme Dropbox, ne sont pas acceptés.
- Chaque document ne doit pas excéder la taille admissible maximale de **20 Mo**.
- Les vidéos doivent être soumises via un hyperlien (menant à un site de partage de vidéos) et non être téléchargées sous forme de fichier. Si l'adresse URL d'un site Web est entrée dans le champ prévu à cette fin, veuillez noter que vous ne pouvez pas télécharger un document sur la même ligne.
- Cliquez sur Vérifier le lien pour vous assurer qu'il fonctionne. Veuillez-vous assurer que les hyperliens fournis seront fonctionnels **pendant au moins 4 mois après le dépôt de la demande ou la date limite de dépôt**, et assurez-vous de fournir les mots de passe requis dans le champ Description, s'il y a lieu.
- **Aucun document envoyé par la poste ne sera accepté**; tout doit être soumis en ligne, y compris les documents à l'appui. Les nouveaux documents et les mises à jour ne peuvent pas être transmis après la date limite de dépôt.

Le système n'émettra pas d'avertissement si un document requis n'est pas soumis.

- Notez que les requérants ne reçoivent pas de lettre d'accusé de réception (pour demande complète ou incomplète) de la part de l'Administrateur des programmes du FMC | Téléfilm Canada. Les demandes reçues sont attribuées aux analystes, Relations d'affaires qui se chargent de demander l'information manquante le cas échéant.

**** DANS LE CAS DES PROGRAMMES ASSUJETTIS À UN PROCESSUS DE DÉCISION SÉLECTIF, les analystes évaluent uniquement les documents reçus et ne communiquent pas avec les requérants s'il manque des renseignements ou des documents. ****

Par souci d'équité envers tous les requérants qui soumettent une demande à un programme sélectif, les documents qui n'apparaissent pas dans la liste des documents requis ou qui excèdent le nombre de pages maximal ne seront pas pris en considération.

Soumettre

- Le numéro de la demande, son titre, le volet de financement et l'état de la demande sont disponibles à titre d'information sous **Enregistrements** et **My CMF Applications | Mes demandes FMC**.
- Dans le cas d'un programme sélectif, une lettre de décision est envoyée via le portail dans un délai d'environ huit à dix semaines après la date limite de dépôt du programme. Les requérants reçoivent un courriel les avisant de vérifier la décision dans le portail.